

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Comité syndical Du 22 mai 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué le 15 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Comité du SIMAJE en session ordinaire, sous la présidence de Madame Josette BOURDEU.

PRESENTS : Josette BOURDEU, Guy VERGES, Fabienne BORDE, Jean-Marc BOYA, Gérard CLAVE, Stéphane ARTIGUES, Jacqueline CAPEL, Annette CUQ, Sandrine FOUCHESATO, Anne-Marie LARRE-LARROUY, Chantal MORERA, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Camille CASTERAN, Michel NICOLAU, Mathieu ROULLIER-GALL, Paul HABATJOU, Marie PLANE, Francis LAFON-PUYO, Charles LACRAMPE, Joëlle CAPERET, Georges CASTRES, Yvette LACAZE, Marie-Christine POMES, Christiane ARAGNOU, Françoise CENTIEU, Denise CAPOU, Nicolas BARRAU, Robert MAURA.

Ont donné procuration :

Gérald CAPEL donne procuration à Fabienne BORDE,
Philippe CASTAING donne procuration à Guy VERGES.

Il est précisé que Paul SADER étant empêché, est remplacé par son suppléant, Robert MAURA.

EXCUSES : Ange MUR, Madeleine NAVARRO, Annick BALERI, Alain GARROT, Gérald CAPEL, Nathalie BARZU, Hervé ABADIE, Michel AZOT, Philippe CASTAING.

ABSENTS : Michel BONZOM, Philippe SUBERCAZES, Alain ABADIE, Michel AUSINA, Odile VIGNES, Yacine KASBAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Camille CASTERAN, Marie-Christine POMES.

Bruno VINUALES quitte définitivement la salle avant l'ouverture de la séance.

Camille CASTERAN quitte définitivement la séance avant le vote de la délibération n° 4.1.

N° 1.1 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES
ENTRE LE SIMAJE ET LA VILLE DE LOURDES

Rapporteur : Sandrine FOCHE SATO

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) d'accepter la mise à disposition gracieuse des véhicules du SIMAJE à la ville de Lourdes pour les déplacements professionnels des agents de manière occasionnelle,

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention et tout acte découlant de la présente délibération.

N° 2.1 – CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SIMAJE ET LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES

Rapporteur : Chantal MORERA

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention financière avec la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CA TLP) pour définir les modalités de remboursement de l'emprunt n° 54493 à hauteur de la quote-part incombant au SIMAJE, soit 320 000 euros,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette délibération.

N° 2.2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2018

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) d'autoriser les transferts de crédits tels que présentés dans le rapport ci-dessus,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette délibération.

N° 3.1 – CRECHE SAINT VINCENT DE PAUL : CONVENTION TRIENNALE
SIMAJE ET CENTRE HOSPITALIER DE LOURDES – 2018-2020

Rapporteur : Guy VERGES

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) de signer la convention triennale entre le SIMAJE et le Centre Hospitalier de Lourdes pour 2018-2019-2020, ci-annexée à intervenir,

3°) de préciser que les crédits sont inscrits au Budget 2018, et seront inscrits aux budgets 2019 et 2020,

4°) d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

N° 4.1 – ACCUEILS DE LOISIRS :
VACANCES D'ETE 2018 – MODIFICATIONS

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) de déclarer l'accueil de loisirs de Batsurguère à l'école d'Ossen pour 40 enfants de 6 à 13 ans,

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

N° 5.1 – COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
(C.H.S.C.T.) : NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET PARITARISME

Rapporteur : Fabienne BORDE

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

3°) de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

4°) le recueil par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité dans les mêmes conditions que pour le recueil de l'avis des représentants du personnel.

N° 5.2 – COMITE TECHNIQUE :
NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET PARITARISME

Rapporteur : Fabienne BORDE

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

3°) de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

4°) le recueil par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité dans les mêmes conditions que pour le recueil de l'avis des représentants du personnel.

N° 6.1 – DECISIONS DE LA PRESIDENTE ET DU BUREAU

Rapporteur : Josette BOURDEU

La Présidente,



Josette BOURDEU

